

Réunion de la Commission de Suivi de Site du Centre de Stockage de Déchets non dangereux exploité par Gascogne Papier à MIMIZAN

COMPTE RENDU DE LA REUNION

à MIMIZAN

jeudi 9 juin 2016 à 10 H 00

Liste des participants:

Collège Administration de l'Etat:

PLANAS André	Préfecture des Landes – DAECL
DELMAS Sophie	DREAL 40 —Inspectrice de l'environnement

Collège Collectivités locales :

Annie BARANTIN	Mairie de MIMIZAN
VADILLO Bruno	Mairie d'HAUREILHAN

Collège Exploitants :

COUTON Maryse	Direction Gascogne Papier
Vincent TIBERGHIE	Direction Gascogne Papier

Collège Riverains :

CAULLET Alain	SEPANSO Landes
---------------	----------------

Collège Salariés :

COUFFIGNAL Philippe	salarié (accompagné par M. SILVA)
---------------------	------------------------------------

Excusés :

Le délégué territorial de l'A.R.S.

Le représentant de la commune de STE EULALIE EN BORN

Ordre du jour :

- Bilan de l'activité 2015
- Résultats de la surveillance
- Questions diverses

Document associé :

Un diaporama présenté par GASCOGNE PAPIER

10 h 30 : Début de la réunion

M. PLANAS, Préfecture des Landes

Ouvre la séance par un tour de table. Il prie d'excuser le Secrétaire Général, retenu par d'autres obligations.

L'arrêté préfectoral fixant la composition de la commission de suivi de site a été actualisé en date du 20 mai 2016. Il demande de signaler les éventuels changements au sein des différents collègues.

M. CAULLET, SEPANSO :

Signale que l'Association Bien Vivre en Pays de Born, membre du collège des riverains, n'existe plus et que sa suppléante Mme SOUDAN est décédée.

M. PLANAS, Préfecture des Landes

Indique qu'un point sera fait sur l'existence de cette associassion avec les services concernés (DDCSPP).

M. TIBERGHIE, Gascogne PAPIER

Présente le diaporama de l'activité de l'exploitation du site et la répartition par type de déchets, les évolutions de la nouvelles filière de valorisation des boues papier, avec l'utilisation des deux alvéoles.

La surveillance environnementale est détaillée - bilan hydrique, surveillance des rejets d'effluents aqueux (lixiviats), eaux souterraines, suivi de la nappe (piézomètres). Il précise qu'il est difficile de déterminer l'impact de l'ancienne décharge sur le suivi des nouvelles alvéoles avec les quatre piézomètres actuels. La tendance est à la baisse pour le paramètre DCO.

M. CAULLET, SEPANSO :

Le suivi des réseaux lixiviats et du réseau drainant étant faits, il s'interroge sur le traitement des rejets de l'usine Gascogne Papier.

M. PLANAS, Préfecture des Landes

Indique que ce sujet est abordé à titre d'information, hors cadre des compétences de la CSS.

MME COUTON Maryse, Direction Gascogne Papier

Elle rappelle que le site industriel prévoit de mettre en place une nouvelle station de traitement des effluents industriels de la plateforme GASCOGNE PAPIER représentant un coût de 15 à 20 M d'euros. L'échéancier associé à la mise en place de cette nouvelle station de traitement est en cours de discussion avec la DREAL.

Elle précise qu'actuellement l'objectif est de respecter les normes environnementales en réduisant le rejet à la source, ce qui passe par une meilleure implication des conducteurs pour éviter trop de pertes de produits (mettre des fibres à l'égoût n'a pas de sens).

Par ailleurs, de nouvelles technologies se développent concernant le papier. Actuellement la priorité est l'installation de la chaudière biomasse pour permettre un rendement plus élevé et réduire les rejets dans l'atmosphère.

Mme DELMAS de l'UT DREAL

Elle souligne l'intérêt d'avoir une vision globale du site et pas forcément celle de la décharge. L'évolution de l'entreprise nécessite d'identifier et de prioriser les enjeux environnementaux.

M. PLANAS, Préfecture des Landes

Remercie les intervenants et il la lève la séance.

10 h 35 – Clôture de la réunion.

Mont de Marsan, le 9 juin 2016

Pour le préfet,
Le chef de bureau



André PLANAS

